|  |
| --- |
| **Formulaire standard d’Attestation du Président du comité de direction concernant le respect des conditions d’application de la procédure simplifiée d’autorisation d’une conservation papier de documents d’assurance ou de réassurance dans un lieu autre que le siège social**  **Entreprise : A COMPLÉTER** |
| *La présente attestation a pour objet de mettre en œuvre l’article 3, §2 du Règlement de la Banque nationale de Belgique du 12 mai 2020 relatif au lieu de conservation des documents d’assurance ou de réassurance (approuvé par l’arrêté royal daté du 11 septembre 2020).* |
| Par la présente attestation, je confirme que les conditions suivantes permettant l’application de la procédure simplifiée d’autorisation d’une conservation papier de documents d’assurance ou de réassurance sont remplies:   1. les documents relatifs à un même portefeuille d’activités sont conservés au même endroit ; 2. le[s] lieu[x] de conservation [est/sont] accessible[s] à la Banque, à la FSMA et aux autorités judiciaires et respecte[nt] des mesures de protection contre le feu visant à garantir l’intégrité des documents ; 3. la condition qui prévoit que, si tous les documents ne sont pas également conservés sur des supports IT localisés en Belgique ou dans l’EEE offrant des garanties de sécurité et de confidentialité, le(s) lieu(x) de conservation doi(ven)t se situer en Belgique est [respectée] ou [non-applicable car tous les documents sont également conservés sur des supports IT localisés en Belgique ou dans l’EEE offrant des garanties de sécurité et de confidentialité] [Supprimer ce qui n’est pas applicable] ; 4. les mesures de sécurité et de continuité font l’objet d’un contrôle périodique par [l’entreprise] ; 5. [En cas de sous-traitance : une convention de sous-traitance est conclue entre les deux parties pour régler la conservation des documents et les droits et obligations y relatifs.]   Cette attestation concerne la conservation papier qui a lieu à [adresse à compléter] dont le système de conservation est décrit dans le dossier (visé à l’article 3, § 2, du Règlement du 12 mai 2020) transmis à la Banque nationale de Belgique en date du [référence à compléter].  [A ajouter en cas de sous-traitance : Le dossier de notification « sous-traitance » a été remis à la BNB le [date à compléter]].  Enfin, je m’engage à porter immédiatement à la connaissance de la Banque nationale de Belgique les changements majeurs qui seraient apportés au système de conservation par rapport aux informations reprises dans le dossier susmentionné. |

Date: [JJ/MM/AAAA]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[Nom et Prénom]

Président du comité de direction de [entreprise]